

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 9 juillet 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de membres { présents : 17 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 juillet 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2026-19

OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2025 (ER 2025) – Programme spécifique du SDEER (2nde tranche)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le NEUF du mois de JUILLET, jeudi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jérôme GARDELLE, Président, suite à une convocation du 19 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Jérôme GARDELLE, Président, M. Denis ROUYER, Mme Manon JEPHOS, MM. Clément PIOCHAUD, Patrick ORGERON, Lionel PACAUD et Jean-Pascal CARTRON, Vice-présidents, M. Xavier COLLIGNON, Mmes Elisa RATISKOL et Vanessa PARENT, M. Jean-Paul GOUSSARD, Mmes Dominique BERNAZEAU et Martine DURVAUX, MM. Jean-Jack AUBOYER, Sylvain LESPINASSE, Alain KINDER et Xavier LANNELONGUE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Thierry LESAUVAGE et Jean-Marie PETIT, Mme Marcelle LYONNET.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Céline KLINUSKI (démissionnaire).

M. Sylvain LESPINASSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2025, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

Le 23 janvier 2026, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée de 18 opérations dans le programme ER 2025, pour un montant de 3 200 000 euros (HT).

Le 26 février 2026, le Comité a permis que soit engagé un montant supplémentaire de 700 000 euros pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2025, portant le total à 5 500 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde permis par ce montant, soit 2 300 000 euros (HT), à une seconde tranche composée des 18 opérations suivantes dans le programme ER 2025 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER021-1021	Arvert	Rue des Aigrettes	166 100
ER039-1004	Belluire	Avenue de Saintes	211 800
ER109-1002	Clavette	Croix Fort (RD 108)	111 800
ER114-1006	Coivert	Les Groies	125 100
ER154-1006	Les Essards	Rue de la Gare	423 500
ER155-1017	Etaules	Chemin des Bourgelles	43 000
ER164-1000	Fontcouverte	Route de Puy Gibaud	112 500
ER172-1050	Gémozac	Route de Saintes	17 100
ER191-1001	La Jard	Rue du Centre	94 200
ER197-1013	Jonzac	Chemin de la Mouillère	57 900
ER244-1008	Montpellier-de-Médillan	Route de Meursac	157 900
ER245-1006	Montroy	Rue des Ormeaux	97 400
ER275-1008	Pessines	Rue de Saintonge	90 400
ER338-1008	St-Georges-du-Bois	Rue de la Mare	102 300
ER353-1010	St-Laurent-de-la-Prée	La Haute Roche	165 500
ER435-1005	Taillant	Bonnefont	125 100
ER445-1000	Thézac	Château Merle	62 300
ER486-1008	La Brée-les-Bains	Rue Adolphe Joussemet	136 100
Total			2 300 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
Jérôme GARDELLE*

*Le Secrétaire de séance,
Sylvain LESPINASSE*